



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	13	3

**OBJET : 07-1 - MARCHÉ  
PROVENÇAL - ENSEIGNE - DEMANDE  
D'AUTORISATION**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

212413

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie  
Le 19 JUIL 2013  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 22 JUL. 2013

Pour le Maire,  
L'Adjoint principal,  
  
A. CLAVERIE

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

#### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD  
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO  
Mme Yvette MEUNIER à M. Alain BIGNONNEAU  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

Depuis trois ans, la Municipalité, soucieuse de dynamiser le marché provençal, cœur de la vieille ville, a entrepris, en concertation avec les producteurs et revendeurs de ce marché, un important travail de refonte du mode de fonctionnement en relançant l'attractivité auprès des consommateurs antibois et des nombreux touristes.

Ce travail a ainsi permis l'adoption d'un nouveau règlement des Halles et Marchés qui est entré en vigueur le 13 février 2012.

Lors des différentes réunions de travail précédant la mise en œuvre du nouveau règlement, un certain nombre de remarques techniques a été formulé par les participants sur les installations de ce marché. Ces observations ont conduit à proposer des mesures d'accompagnement qui ont été réalisées ou sont en cours de réalisation afin notamment :

- d'améliorer l'éclairage ambiant sous la halle ;
- de vérifier, réparer et entretenir la structure de couverture, les bâches de protection et les gouttières de la toiture pour assurer une meilleure protection des exposants et de la clientèle en cas d'intempéries ;
- de compléter l'information des consommateurs sous la halle.

Parallèlement, il est apparu nécessaire de devoir procéder à une rénovation de la signalétique extérieure du marché en procédant au changement des enseignes vétustes installées, sur la structure de la halle, aux droits des entrées de ce marché.

Le projet ainsi retenu consiste à apposer de nouveaux dispositifs en lettres découpées, portant la dénomination « Le Marché Provençal ». Cette signalétique sera installée sur les trois entrées principales du marché : côté de l'Hôtel de Ville, de la Maison des Associations et au droit de la rue Sade.

Cet avant-projet a été présenté à Madame l'Architecte des Bâtiments de France, qui a délivré un avis favorable de principe.

Dans le prolongement de cette pré-consultation et afin de respecter la procédure réglementaire prévue à l'article L. 581-18 et suivants du Code de l'Environnement et au règlement local de publicité adopté 9 mai 1994, la pose de ce type de dispositif, qui entre dans le champ d'application de la réglementation relative aux enseignes, est soumise à une procédure d'autorisation préalable.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL


**A l'unanimité,**

**- AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et à signer tous les documents relatifs à la demande d'autorisation de pose d'enseigne pour procéder à l'installation des dispositifs sur les façades du Marché Provençal.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

## 07-1 - MARCHE PROVENCAL - ENSEIGNE - DEMANDE D'AUTORISATION

**Commission(s) :** COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.07-1 - MARCHÉ PROVENCAL - ENSEIGNE - DEMANDE D'AUTORISATION -

**Date de transmission de l'acte :** 22/07/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/07/2013

**Numéro de l'acte :** DCM2124-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130712-DCM2124-13-DE

**Date de décision :** 12/07/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public